

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
DEPARTEMENT DE MFOUNDI
COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
FINANCIÈRES ET DU BUDGET
SOUS-DIRECTION DES MARCHES PUBLICS
SERVICE DES MARCHES DE TRAVAUX



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MFOUNDI DIVISION
YAOUNDE CITY COUNCIL
GENERAL SECRETARIAT
DEPARTMENT OF ECONOMIC, FINANCIAL AND
BUDGET AFFAIRS
SUB-DIRECTORATE OF PUBLIC CONTRACTS
WORKS CONTRACTS DEPARTMENT

DECISION N° 229/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SMT DU 03 JUL 2026
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°03458-
26/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/ DMTR/CE6/ASH DU 13/05/2026 POUR LES TRAVAUX DE
SIGNALISATION ROUTIERE DANS LA VILLE DE YAOUNDE

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu le Décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
Vu l'Arrêté n°000400/A/MINDDEVEL du 17 juillet 2020 modifiant l'arrêté n°000333/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;
Vu l'Arrêté n°17/AM/CUY/CAB du 20 octobre 2021 portant réorganisation des services de la Communauté Urbaine de Yaoundé, modifié par l'arrêté n°005/AM/CUY du 13 juin 2024 ;
Vu le Projet de marché passé de gré à gré suivant autorisation n°03458-26/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/ DMTR/CE6/ASH du 13/05/2026 pour les travaux de signalisation routiere dans la ville de yaounde ;
Vu le Procès-verbal n°571 du 03 juillet 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
Vu la Proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa 403^{ème} session du 03 juillet 2026 ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Le marché, passé de gré à gré suivant autorisation N°03458-26/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/ DMTR/CE6/ASH du 13/05/2026 pour les travaux de signalisation routière dans la ville de Yaoundé est attribué à l'entreprise TOY'S LAND SARL pour un montant de cent dix-neuf millions neuf cent trente un mille cent cinquante-sept (119 931 157) F CFA TTC et un délai d'exécution d'un (01) mois.

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ✓ ARMP ;
- ✓ MINMAP ;
- ✓ CIPM ;
- ✓ TOY'S LAND SARL ;
- ✓ Archives.



Messi Atangana Luc